

CONSULTATION PUBLIQUE SUR L'ÉVALUATION ET L'ANALYSE D'IMPACT DE LA DIRECTIVE 2009/128/CE INSTAURANT UN CADRE D'ACTION COMMUNAUTAIRE POUR PARVENIR À UNE UTILISATION DES PESTICIDES COMPATIBLE AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Introduction

À propos de cette consultation

Groupe cible

Tous les ressortissants des États membres de l'UE et des pays tiers sont invités à contribuer à cette consultation.

Objectif de la consultation

La présente consultation publique vise à recueillir l'avis des citoyens sur la législation de l'UE en matière d'utilisation des pesticides à des fins agricoles et non agricoles, par les utilisateurs professionnels et non professionnels. L'objectif est d'obtenir des informations sur la manière dont les citoyens conçoivent les points forts et les points faibles de la législation actuelle et sur le niveau perçu de protection de la santé humaine et animale et de l'environnement.

Qu'est-ce qu'un pesticide? Un pesticide est un produit destiné à prévenir, détruire ou combattre les organismes nuisibles ou maladies. Le composant le plus important d'un pesticide est appelé substance active. Tout comme dans un médicament pour le traitement des maladies humaines, la substance active d'un pesticide est le composant clé qui entraîne les effets escomptés. Les pesticides se subdivisent en substances chimiques et micro-organismes. Ils sont ensuite classés en différentes catégories en fonction des dangers qu'ils présentent pour la santé et l'environnement.

Comment l'utilisation des pesticides est-elle contrôlée au niveau de l'UE? Les pesticides (produits phytopharmaceutiques) sont utilisés contre les organismes nuisibles aux végétaux, contre les maladies des végétaux et pour le sarclage, principalement en agriculture, mais aussi en sylviculture et dans les espaces verts urbains. Au vu des effets nocifs qu'ils peuvent avoir sur l'environnement et la santé humaine, les pesticides sont strictement réglementés au niveau de l'UE, au moyen de la «*DIRECTIVE 2009/128/CE instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable*», connue sous le nom de directive sur l'utilisation durable des pesticides. Les États membres de l'UE participent à la mise en œuvre des règles de la directive sur l'utilisation durable des pesticides. La directive fixe les objectifs généraux, tandis que les États membres les transposent dans leurs plans d'action nationaux en objectifs quantitatifs, cibles, mesures et calendriers nationaux. La

Commission européenne a établi des indicateurs de risques harmonisés qui sont utilisés par les États membres pour la gestion des risques au niveau national. La Commission évalue les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs sur la base des rapports nationaux sur ces indicateurs.

Le [rapport de mise en œuvre 2020](#), rédigé par la Commission, a mis au jour d'importantes lacunes en ce qui concerne la mise en œuvre, l'application et le contrôle de l'application des divers éléments de la directive sur l'utilisation durable des pesticides par les États membres. Compte tenu des défaillances constatées et conformément aux ambitions du pacte vert de la Commission visant à réduire l'utilisation et les risques des pesticides chimiques, la Commission prévoit de réexaminer la directive sur l'utilisation durable des pesticides afin de remédier à son manque d'efficacité. La Commission assoira sa révision sur une [évaluation et une analyse d'impact en parallèle](#).

La présente consultation publique s'inscrit dans une [stratégie de consultation](#) plus large, qui comprend des enquêtes destinées à recueillir les opinions des organisations de parties prenantes et des autorités des États membres.

De plus amples informations sur la stratégie de consultation ainsi que des liens vers les enquêtes soumises aux parties prenantes se trouvent sur un [site internet dédié](#) de l'Union européenne. Les réponses seront prises en considération lors de l'élaboration d'un document de travail rédigé par la Commission européenne présentant les résultats des évaluations en parallèle.

Comment soumettre votre réponse

Votre avis est important. Dites-nous ce que vous pensez en répondant aux questionnaires en ligne.

Le questionnaire destiné aux citoyens est disponible dans toutes les langues officielles de l'UE. Vous pouvez envoyer votre réponse dans l'une des 23 langues officielles de l'Union. Toutefois, comme la traduction des réponses rédigées dans certaines langues peut accuser des retards, nous vous encourageons à soumettre votre contribution en anglais, afin d'aider la Commission à traiter l'enquête plus rapidement.

Vous pouvez vous interrompre à tout moment et continuer plus tard. Une fois vos réponses envoyées, vous aurez la possibilité de télécharger une copie de votre questionnaire rempli. Les questions marquées d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Veillez noter que nous ne cherchons pas, dans ce questionnaire, à obtenir des données relatives à des personnes identifiables. Dès lors, si vous décrivez une expérience ou une situation particulière, veuillez le faire d'une manière qui ne permette pas d'établir un lien avec la personne concernée, que ce soit vous-même ou un tiers.

Les contributions reçues sont susceptibles d'être publiées sur l'internet. Il est vivement conseillé de lire la [déclaration de confidentialité](#) spécifique ci-jointe pour connaître les modalités de traitement de vos données à caractère personnel et de votre contribution.

Nous vous remercions par avance pour le temps que vous nous accordez et pour votre participation.

Liens internet connexes

[FEUILLE DE ROUTE/ANALYSE D'IMPACT INITIALE](#) concernant la révision de la directive sur l'utilisation durable des pesticides

[Directive 2009/128/CE](#) du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable

[Directive \(UE\) 2019/782 de la Commission](#) modifiant la directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'établissement d'indicateurs de risques harmonisés

[Règlement \(CE\) n° 1185/2009](#) relatif aux statistiques sur les pesticides

[Règlement \(CE\) n° 1107/2009](#) concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques

[Directive 2009/127/CE](#) modifiant la directive 2006/42/CE en ce qui concerne les machines destinées à l'application des pesticides

Contact

Commission européenne

Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire

Direction F - Audits et analyse dans les domaines de la santé et de l'alimentation

Unité F3: végétaux et production biologique

+32 2 299 11 11 (standard téléphonique de la Commission)

SANTE-F3-SUDREVIEW@ec.europa.eu

Informations vous concernant

* Langue de ma contribution

- allemand
- anglais
- bulgare
- croate
- danois
- espagnol
- estonien
- finnois
- français
- grec
- hongrois
- irlandais

- italien
- letton
- lituanien
- maltais
- néerlandais
- polonais
- portugais
- roumain
- slovaque
- slovène
- suédois
- tchèque

* J'apporte ma contribution en tant que

- établissement universitaire/institut de recherche
- organisation professionnelle
- société/association d'entreprises
- organisme de défense des consommateurs
- citoyen(ne) de l'Union européenne
- organisme de protection de l'environnement
- ressortissant d'un pays tiers
- organisation non gouvernementale (ONG)
- autorité publique
- syndicat
- autre

* Quel groupe spécifique de parties prenantes représentez-vous?

- Utilisateur professionnel de pesticides dans un contexte agricole, dans la sylviculture ou dans l'horticulture
- Utilisateur professionnel de pesticides dans un autre contexte que l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (par exemple, dans les communes, les infrastructures sportives, le long des voies de transport)
- Personne qui applique des pesticides pour le compte d'un agriculteur ou d'un utilisateur non agricole de pesticides (par exemple, un entrepreneur utilisant du matériel d'application des pesticides)

- Conseiller en matière d'utilisation de pesticides ou service de conseil agricole
- Fabricant ou détaillant de matériel d'application des pesticides
- Industrie semencière
- Industrie de l'eau
- Apiculteur ou industrie du miel
- Fabricant de pesticides
- Négociant en pesticides, grossiste ou détaillant de pesticides
- Détaillant du secteur alimentaire
- Entreprise de transformation des produits alimentaires ou fabricant de denrées alimentaires
- Importateur ou exportateur de denrées alimentaires
- Utilisateur non professionnel de pesticides, par exemple dans son propre jardin
- Résident de l'UE qui n'utilise pas de pesticides et n'appartient à aucun des groupes énumérés ci-dessus
- Résident d'un pays tiers qui n'utilise pas de pesticides et n'appartient à aucun des groupes énumérés ci-dessus
- Autre

* Prénom

* Nom

* Adresse électronique (ne sera pas publiée)

* Pays d'origine

Indiquez votre pays d'origine ou celui de votre organisation.

- | | | | |
|--------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|--|
| <input type="radio"/> Afghanistan | <input type="radio"/> Espagne | <input type="radio"/> Kirghizstan | <input type="radio"/> République
démocratique
du Congo |
| <input type="radio"/> Afrique du Sud | <input type="radio"/> Estonie | <input type="radio"/> Kiribati | <input type="radio"/> République
dominicaine |

- Albanie
- Algérie
- Allemagne
- Andorre
- Angola

- Anguilla

- Antarctique

- Antigua-et-Barbuda

- Arabie saoudite
- Argentine
- Arménie
- Aruba

- Australie

- Autriche

- Azerbaïdjan

- Bahamas

- Bahreïn
- Bangladesh
- Barbade
- Belgique

- Eswatini
- États-Unis
- Éthiopie
- Fidji
- Finlande

- France

- Gabon

- Gambie

- Géorgie
- Ghana
- Gibraltar
- Grèce

- Grenade

- Groenland

- Guadeloupe

- Guam

- Guatemala
- Guernesey
- Guinée
- Guinée-Bissau

- Kosovo
- Koweït
- Laos
- La Réunion
- Lesotho

- Lettonie

- Liban

- Liberia

- Libye
- Liechtenstein
- Lituanie
- Luxembourg

- Macao

- Macédoine du Nord
- Madagascar

- Malaisie

- Malawi
- Maldives
- Mali
- Malte

- Roumanie
- Royaume-Uni
- Russie
- Rwanda
- Sahara occidental
- Saint-Barthélemy
- Saint-Christophe-et-Niévès
- Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha
- Sainte-Lucie
- Saint-Marin
- Saint-Martin
- Saint-Pierre-et-Miquelon
- Saint-Vincent-et-les-Grenadines
- Samoa
- Samoa américaines
- Sao Tomé-et-Principe
- Sénégal
- Serbie
- Seychelles
- Sierra Leone

- Belize
- Bénin
- Bermudes
- Bhoutan
- Biélorussie
- Bolivie
- Bonaire, Saint-Eustache et Saba
- Bosnie-Herzégovine
- Botswana
- Brésil
- Brunei
- Bulgarie
- Burkina
- Burundi
- Cabo Verde
- Cambodge
- Cameroun
- Canada
- Chili
- Chine
- Guinée équatoriale
- Guyana
- Guyane française
- Haïti
- Honduras
- Hong Kong
- Hongrie
- Île Bouvet
- Île Christmas
- Île de Man
- Île Norfolk
- Îles Åland
- Îles Caïmans
- Îles Cocos (Keeling)
- Îles Cook
- Îles Falkland
- Îles Féroé
- Îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud
- Îles Heard et McDonald
- Îles Mariannes du Nord
- Maroc
- Martinique
- Maurice
- Mauritanie
- Mayotte
- Mexique
- Micronésie
- Moldavie
- Monaco
- Mongolie
- Monténégro
- Montserrat
- Mozambique
- Myanmar /Birmanie
- Namibie
- Nauru
- Népal
- Nicaragua
- Niger
- Nigeria
- Singapour
- Sint-Maarten
- Slovaquie
- Slovénie
- Somalie
- Soudan
- Soudan du Sud
- Sri Lanka
- Suède
- Suisse
- Suriname
- Svalbard et Jan Mayen
- Syrie
- Tadjikistan
- Taïwan
- Tanzanie
- Tchad
- Tchéquie
- Terres australes et antarctiques françaises
- Territoire britannique de l'océan Indien

- Chypre
- Cité du Vatican
- Clipperton
- Colombie
- Comores
- Congo
- Corée du Nord
- Corée du Sud
- Costa Rica
- Côte d'Ivoire
- Croatie
- Cuba
- Curaçao
- Danemark
- Djibouti
- Dominique
- Égypte
- El Salvador
- Émirats arabes unis
- Équateur
- Érythrée
- Îles Marshall
- Îles mineures éloignées des États-Unis
- Îles Pitcairn
- Îles Salomon
- Îles Turks-et-Caïcos
- Îles Vierges américaines
- Îles Vierges britanniques
- Inde
- Indonésie
- Iran
- Iraq
- Irlande
- Islande
- Israël
- Italie
- Jamaïque
- Japon
- Jersey
- Jordanie
- Kazakhstan
- Kenya
- Niue
- Norvège
- Nouvelle-Calédonie
- Nouvelle-Zélande
- Oman
- Ouganda
- Ouzbékistan
- Pakistan
- Palaos
- Panama
- Papouasie - Nouvelle-Guinée
- Paraguay
- Pays-Bas
- Pérou
- Philippines
- Pologne
- Polynésie française
- Porto Rico
- Portugal
- Qatar
- République centrafricaine
- Territoires palestiniens
- Thaïlande
- Timor-Oriental
- Togo
- Tokélaou
- Tonga
- Trinité-et-Tobago
- Tunisie
- Turkménistan
- Turquie
- Tuvalu
- Ukraine
- Uruguay
- Vanuatu
- Venezuela
- Viêt Nam
- Wallis-et-Futuna
- Yémen
- Zambie
- Zimbabwe

La Commission publiera toutes les contributions à la présente consultation publique. Vous pouvez choisir soit d'autoriser la publication de vos coordonnées, soit de rester anonyme lors de la publication de votre

contribution. Dans un souci de transparence, le type de répondant (par exemple, «organisation professionnelle», «association de consommateurs», «citoyen(ne) de l'Union»), le pays d'origine, le nom et la taille de l'organisation, ainsi que son numéro d'inscription au registre de transparence, sont toujours publiés. Votre adresse électronique ne sera jamais publiée. Veuillez choisir l'option de confidentialité qui vous convient le mieux. Options de confidentialité par défaut en fonction du type de répondant sélectionné

*** Paramètres de confidentialité pour la publication de la contribution**

La Commission publiera les réponses reçues à la présente consultation publique. Vous pouvez choisir de consentir à la publication de vos coordonnées ou de rester anonyme.

Mode anonyme

Le type de répondant choisi pour répondre à la présente consultation, votre pays d'origine et votre contribution seront publiés tels quels. Votre nom ne sera pas publié. Veuillez ne pas inclure de données à caractère personnel dans la contribution proprement dite.

Mode public

Votre nom, le type de répondant choisi pour répondre à la présente consultation, votre pays d'origine et votre contribution seront publiés.

J'accepte les [dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel](#).

Avis général sur l'utilisation des pesticides/produits phytopharmaceutiques pertinents en lien avec la mise en œuvre de la directive sur l'utilisation durable des pesticides

Comment évaluez-vous votre niveau de connaissance:

	Bonne connaissance	Connaissance limitée	Aucune connaissance	Je ne sais pas /ne souhaite pas répondre
* sur les mesures appropriées pour protéger le milieu aquatique/les eaux de surface lors de l'utilisation de pesticides?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* sur les mesures appropriées pour réduire l'exposition humaine aux pesticides lors de l'utilisation de pesticides à proximité des habitations?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

* sur la manière d'utiliser les pesticides en toute sécurité?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* sur la manière de stocker les pesticides en toute sécurité?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* sur la manière d'éliminer les pesticides en toute sécurité?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

* Avez-vous suivi une formation sur l'utilisation sûre des pesticides?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/ne souhaite pas répondre

* Dans votre vie quotidienne, professionnelle ou privée, recevez-vous des informations sur l'utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides en toute sécurité?

- Oui
- Non

* Selon vous, dans quelle mesure êtes-vous informé des incidences que les pesticides actuellement utilisés dans l'UE pourraient avoir sur l'environnement et la santé humaine et animale?

- Bien informé(e)
- Informé(e)
- Informé(e) dans une certaine mesure
- Pas informé(e) du tout
- Je ne sais pas/ne souhaite pas répondre

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes:

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Sans avis
* Les pesticides que l'on peut acheter dans l'UE sont sans danger pour la santé humaine et animale et pour l'environnement lorsqu'ils sont utilisés correctement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

* Certains pesticides disponibles à l'achat dans l'UE présentent des risques plus importants que d'autres pour la santé humaine et animale ou pour l'environnement	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Les pesticides chimiques disponibles à l'achat dans l'UE présentent généralement un risque plus élevé que les pesticides non chimiques pour la santé humaine et animale et pour l'environnement	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Une réduction de l'utilisation des pesticides chimiques dans l'UE est nécessaire	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Une réduction des risques liés aux pesticides chimiques dans l'UE est nécessaire	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Il est nécessaire que les États membres fixent des objectifs nationaux de réduction de l'utilisation des pesticides chimiques et des risques associés	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Il est nécessaire que l'UE fixe des objectifs de réduction de l'utilisation des pesticides chimiques et des risques associés	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

* Pensez-vous que le public devrait être informé lorsque des pesticides sont utilisés ou pulvérisés dans votre région (par exemple, dans la ville ou le village où vous vivez ou à proximité de votre maison, dans un parc local, etc., que le pesticide soit utilisé à des fins agricoles ou non agricoles)?

- Oui, absolument
- Oui, probablement
- Non, probablement pas
- Non, certainement pas
- Je ne sais pas/ne souhaite pas répondre

* Connaissez-vous des solutions de substitution aux pesticides chimiques pour la protection des cultures dans l'UE?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/ne souhaite pas répondre

Introduction aux questions relatives aux options stratégiques

La directive sur l'utilisation durable des pesticides fixe des objectifs au niveau de l'UE pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, mais laisse les États membres concevoir et définir les actions et les méthodes à mettre en place pour atteindre ces objectifs, tout en

tenant compte des spécificités de chaque État membre. Diverses données et divers rapports mettent en évidence des lacunes dans la mise en œuvre, l'application et le contrôle de l'application de la directive dans les États membres. La Commission projette une révision de la législation afin de remédier aux problèmes recensés. Cette action s'inscrit dans les ambitions du pacte vert de la Commission visant à réduire l'utilisation et les risques des pesticides chimiques.

L'objectif des questions ci-après est de connaître l'opinion publique sur le choix et les incidences potentielles de certaines options stratégiques envisageables pour l'avenir.

Selon vous, quelle importance convient-il d'accorder aux questions suivantes dans les futures politiques de l'UE en matière d'utilisation durable des pesticides?

(veuillez classer par ordre d'importance, 1 étant l'aspect le plus important, 10, le moins important)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
* Le contrôle de l'application de la directive existante, par exemple par des audits plus fréquents effectués par la Commission dans les États membres et l'engagement d'actions en justice en cas de non-conformité	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* L'utilisation de nouvelles technologies et d'innovations telles que l'agriculture de précision	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
* La culture de plantes plus résistantes aux organismes nuisibles, qui contribuerait potentiellement à réduire l'utilisation et les risques des pesticides chimiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* La formation et l'accompagnement des utilisateurs de pesticides en vue de réduire l'utilisation et les risques des pesticides chimiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
* La disponibilité sur le marché de pesticides moins dangereux et non chimiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* La collecte de données sur l'utilisation des pesticides dans l'UE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* L'information et la sensibilisation des citoyens de l'UE sur les risques et les effets nocifs potentiels des pesticides	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Des mesures de protection du milieu aquatique et de l'eau potable	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

* La restriction de l'utilisation des pesticides dans certains lieux publics, notamment les parcs et les réserves naturelles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>						
* L'introduction de mesures économiques (par exemple des taxes, une augmentation des prix) visant à répercuter sur le prix de vente des pesticides le coût de leurs effets négatifs potentiels (par exemple sur la qualité de l'eau, sur la santé humaine et sur la biodiversité)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

L'agriculture de précision suppose le recours à l'automatisation, à la télédétection, aux technologies de l'information et de la communication et à d'autres technologies afin d'améliorer l'efficacité des pratiques-clés de gestion agricole en ciblant certaines zones ou cultures spécifiques.

La biodiversité désigne la diversité du vivant et des processus biologiques et est étroitement associée aux écosystèmes et aux habitats. La diversité biologique agricole recouvre:

- tous les éléments constitutifs de la diversité biologique qui relèvent de l'alimentation et de l'agriculture;
- tous les composants de la diversité biologique qui constituent l'agroécosystème.

Selon vous, quelle serait l'efficacité des options suivantes pour réduire l'utilisation et les risques des pesticides chimiques dans l'UE?

(1 étant l'option la plus efficace, 10, la moins efficace)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
* Introduire des mesures d'encouragement et des incitations économiques favorisant l'application par les utilisateurs de pesticides de la lutte intégrée ainsi que d'autres méthodes de substitution de lutte contre les organismes nuisibles	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Promouvoir le développement de l'agriculture biologique dans l'UE	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Augmenter le prix des pesticides chimiques les plus dangereux afin de décourager et de réduire leur utilisation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>					

* Limiter l'accès aux pesticides chimiques les plus dangereux, par exemple en introduisant un système de prescription pour leur achat	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
* Fixer des règles plus strictes pour l'utilisation, la manipulation et l'élimination des pesticides, y compris le recyclage des conditionnements vides	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>				
* Renforcer le contrôle par la Commission de la mise en œuvre des plans d'action nationaux des États membres en matière d'utilisation durable des pesticides, y compris des sanctions en cas de mise en œuvre insuffisante	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
* Promouvoir l'information sur l'existence et la disponibilité de solutions de substitution à faible risque et non chimiques aux pesticides chimiques plus dangereux	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
* Introduire des normes d'étiquetage ou des codes couleur plus détaillés sur l'emballage des pesticides afin d'informer les utilisateurs et les acheteurs des dangers qu'ils peuvent présenter pour la santé humaine et animale et pour l'environnement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>				
* Accroître l'échantillonnage et l'inspection des denrées alimentaires produites dans l'UE en vue de détecter les traces de pesticides	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* Accroître l'échantillonnage et l'inspection des denrées alimentaires importées de pays tiers en vue de détecter les traces de pesticides	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				

D'une manière générale, selon vous, quelle incidence aurait la réalisation de l'objectif de réduction de l'utilisation et des risques des pesticides dans l'UE énoncé dans [le pacte vert et la stratégie «De la ferme à la table»](#) sur les aspects suivants:

	Amélioration ou augmentation importante	Amélioration ou augmentation relative	Aucun changement	Détérioration ou diminution relative	Détérioration ou diminution importante	Je ne sais pas /ne souhaite pas répondre
* qualité des denrées alimentaires produites dans l'UE	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* quantités de denrées alimentaires produites dans l'UE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* caractère abordable des denrées alimentaires produites dans l'UE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* sécurité des denrées alimentaires produites dans l'UE	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* sécurité alimentaire de l'UE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* quantités de denrées alimentaires importées de pays tiers	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* revenus/rentabilité des exploitations des agriculteurs, sylviculteurs et horticulteurs de l'UE	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* aptitude à lutter contre les organismes nuisibles dans l'UE	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
* santé publique des citoyens de l'UE	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

* biodiversité dans l'UE	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>				
* qualité de l'eau dans l'UE	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>				

Votre avis compte. Veuillez charger ici tout document ou toute proposition que vous souhaiteriez partager avec nous.

Seuls les fichiers du type pdf,txt,doc,docx,odt,rtf sont autorisés

Contact

SANTE-F3-SUDREVIEW@ec.europa.eu